



C.A.M.I.L.A-N.E.A

Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques et Latino-Américains
Nord-Européens et Asiatiques

Siège social : 1610, route de la Bastide - Les Croyes - 84240 GRAMBOIS

Présidente : Renée VIZZARI 04 90 77 97 82 - 06 74 43 54 87 - vizzarirenee@wanadoo.fr

CONVOCATION à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vendredi 20 mars 2026 à 17h30

Hôtel KYRIAD Angers SUD

Allée de la Bergerie

49130 LES PONTS DE CÉ

Conformément à l'article 20 des Statuts et à l'article 17 du Règlement Intérieur, vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association.

Cette convocation est envoyée par courriel et sera diffusée sur le site du CAMILA-NEA.

Cher adhérente et Cher adhérent,

Vous êtes invité (e) à vous rendre à l'Assemblée Générale Ordinaire du C.A.M.I.L.A-N.E.A. qui se déroulera le **vendredi 20 mars 2026 à 17H30**, à l'Hôtel KYRIAD Angers SUD (voir l'adresse complète ci-dessus).

ORDRE DU JOUR – EXERCICE 2025

- Rapport moral de la Présidente et du Secrétaire
- Rapport du trésorier
- Courriers divers
- Questions diverses

Les questions doivent **parvenir obligatoirement en lettre suivie** à l'adresse de la Présidente, 72 heures (*soixante et douze*) avant la date de l'AGO, **soit au plus tard le 16 mars 2026**.

Pour les adhérents qui n'ont pas réglé leur cotisation 2026, il sera possible de s'acquitter du montant sur place, auprès du trésorier, avant l'ouverture de l'AGO.

Espérant votre présence, veuillez croire, chère adhérente, cher adhérent, en mes sentiments dévoués.

Grambois, le 18 novembre 2025

Renée VIZZARI
Présidente du CAMILA-NEA

Cette convocation sera publiée sur le site du CAMILA-NEA et Philippe BELAIN, trésorier du club vous enverra également cette convocation par mail. Merci de vous assurer que vos adresses électroniques sont toujours d'actualité, si ce n'est pas le cas, rapprochez-vous UNIQUEMENT de notre trésorier.

Rappel du Règlement Intérieur du CAMILA-NEA : TITRE 5 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - ARTICLE 10 – CONVOCATION

Qu'il s'agisse d'une Assemblée Générale Ordinaire, ou d'une Assemblée Générale Extraordinaire, les convocations sont adressées au moins un mois à l'avance par la revue ou par courrier contenant l'ordre du jour. Toutefois en cas d'urgence, le délai peut être réduit à quinze jours. Elles sont adressées aux adhérents à jour de cotisation ayant au moins neuf mois de présence au jour de l'assemblée.

Les adhérents ayant moins de neuf mois de présence peuvent assister à l'assemblée générale mais ne peuvent participer aux délibérations et décisions. Les décisions sont communiquées aux adhérents par la revue ou tout moyen moderne de communication.

Club de race officiel, affilié à la Société Centrale Canine reconnu d'utilité publique, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture
Barbado de Terceira – Broholmer – Berger de Majorque (Ca de Bestiar) – **Cane di Mannara** - Castro Laboreiro - Cimarron Uruguayen - Dogue de Majorque Estrela (Montagne Portugais) - Fila Brasileiro - Fila de Sao Miguel Cao de Gado Transmontano - Mâtin Espagnol – **Pastore de la Sila** - **Pastore Leones** – **Pastore Garafiano** - Presa Canario - Rafeiro do Alentejo - Serra de Aires (Berger Portugais) – Tosa Inu.

L'Alano Espagnol, le Barbado de Terceira, le Cane di Mannara, le Pastore de la Sila, le Pastore Leones, le Pastore Garafiano et le Majorero sont des races reconnues en France par la SCC - non FCI